Publié sur le site de la Commune le 19.12.2025
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
11-12-2025

Date du Conseil :
18 – 12 - 2025

Objet :
Convention Territoriale Globale OYONNAX – BELLIGNAT – ARBENT avec la CAF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dix-huit décembre deux mille vingt-cinq

*Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 11 décembre 2025**, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	2	24

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. – GUILLAUBEZ C. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PARNALLAND E. – BUFFAUT C. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – FRATTER M. - BOURGEON A. – BARBERIS P. – KILIC D - YILMAZ Y. – RHODET F. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. – MOREIRA J. – LADRE R.

Procuration est donnée par BOURDONNAY C. à RAVET V.
Procuration est donnée par DE MATOS C. à NIOGRET C.

Absents : ARMETTA C. - PARIS-CADET J. – GROSSIORD A.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur Thierry PERDRIX est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : V. RAVET

Mme le Maire rappelle la collaboration étroite de la collectivité avec la CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE de l'AIN en matière de politiques familiales et sociales, en lien avec le Centre Social et culturel Jacques Prévert.

La convention Territoriale Globale, est une démarche initiée de la CAF, fondée sur le partenariat avec ses services pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mise en place pour les habitants des territoires.

Elle permet d'attribuer des financements bonifiés aux gestionnaires en tenant compte des compétences des Collectivités concernées et financer le poste de coopération.

La CTG locale comprend les Communes d'Oyonnax, de Bellignat et d'Arbent, et englobe les champs d'intervention suivants : **petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale**

Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent **les champs d'intervention cités plus haut pour la période 2025.2029.**

- La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé afin d'avoir une vision globale du territoire et ainsi de s'adapter au mieux aux besoins des habitants.
- Elle fixe un cap commun, clarifie le champ d'action de chacun et facilite la prise de décision.
- Elle permet de mieux gérer les ressources financières et matérielles ainsi que les moyens humains déployés et une meilleure valorisation des actions.

Les enjeux et les orientations stratégiques retenus au regard des besoins du territoire sont les suivants :

• Le maintien des services aux familles, le développement de la qualité d'accueil et la veille sur l'évolution des besoins de chaque commune,

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20251218-D_2025_12_18_07-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

• La rationalisation des actions et des moyens à poursuivre et favoriser l'accessibilité pour tous (dont les actions inclusives),
• La coordination avec les dispositifs existants à renforcer,
• Le développement des dynamiques partenariales et le travail avec les différents services communaux et acteurs locaux,
• La communication en direction des familles sur les services existants.

La CTG se décline administrativement par une convention type, un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et des fiches actions.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant,
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre tout ce qui découle de la Convention Territoriale Globale.

Secrétaire de séance,
Thierry PERDRIX

Le Maire,
Véronique RAVET

MAIRIE DE BELLEGARDE AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20251218-D_2025_12_18_07-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025